

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **09 novembre 2023** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique DUTRAIVE ép. LENFANT, Céline MASCHINOT, Marion PONT, Sandrine TITOLO, Marie-France MONNET,
Lisa FINET,
Messieurs Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON,

Excusés : Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO

Absents : Madame Patricia FLAMY

Monsieur Philippe GUILLON a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés retient le processus de réalisation de ce projet, tel que présenté à savoir :

- Étude permettant la requalification du centre Bourg et finalisant la production de deux scénarios à l'issue de laquelle un scénario pourra être retenu,
- Consultation pour une maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux,
- Consultation des entreprises pour lancement des marchés de travaux.

Considérant que l'étape une est à ce jour achevée avec la production d'un état des lieux réalisé par le CAUE de Saône faisant ressortir des pistes de travail pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg,

Considérant que l'étude permettant de figer le programme d'aménagement des espaces publics du centre bourg devra permettre de finaliser les choix d'aménagement et sortir une estimation budgétaire après production de deux scénarios

Considérant que l'objet du mandat d'étude préalable devra couvrir les propositions suivantes :

- Réorganiser les déplacements et intégrer les modes doux (pétons, vélos)
- Améliorer et optimiser les espaces de stationnement, en limiter l'impact visuel et faciliter le stationnement pour les riverains
- Aménager la voirie pour réduire la vitesse
- Valoriser les cheminements existants
- Inciter à la circulation piétonne : offrir des espaces piétons devant les commerces
- Désimperméabiliser certains espaces publics existants
- Renforcer la mise en valeur des principaux lieux publics du Bourg (église, mairie)
- Etudier la faisabilité d'une halle et l'aménagement de la zone attenante
- Porter une attention particulière à la végétalisation
- Créer une cohérence entre les lieux : Mairie — Place de l'Eglise — Commerces — Ecoles
- Travailler sur la mise en lumière de l'espace public
- Si possible intégrer du mobilier urbain démontable (forains)
- Les monuments aux morts et statut Benoit Raclet sont déplaçables
- Valoriser, favoriser l'implantation de commerces

- Limiter la circulation de poids lourds
- Chiffrer le cout d'aménagement global
- Déterminer le phasage de réalisation
- Orienter les recherches de subventions

Vu, la proposition financière de la SEMA 71 pour un mandat d'études préalables pour l'aménagement d'espace publics au cœur du village de Romanèche-Thorins,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés retient la proposition de SEMA 71 se décomposant comme suit : approbation du diagnostic et des enjeux, orientation d'aménagement et les propositions de scénarios, approche financière, réunion de concertation/information et les différents relevés topos : 11 000 euros HT, rémunération du mandataire : 7 800 euros
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au programme 101 du budget primitif de la commune.
Charge le maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **MBA : DEMANDE DE FOND DE CONCOURS SOUTIEN A LA VIDEOPROTECTION DES PAV POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES : PAV DECHETTERIE :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les projets de vidéosurveillance inscrits au programme 111 du budget primitif.

Considérant que le développement de dépôts sauvages à proximité des points de collecte des déchets ménagers est de plus en plus préoccupant,

Considérant que ces actes d'incivilité génèrent une charge de travail croissante tant pour les personnels du services collecte et valorisation des déchets que pour les employés municipaux, et un cout associé important,

Considérant que la commune de Romanèche-Thorins souhaite mettre en œuvre des sanctions pénales ou administratives envers les auteurs de ces dépôts sauvages,

Vu les constats réguliers effectués par le garde Champêtre de la commune concernant ce type de dépôts sans pour autant pouvoir en identifier les auteurs,

Vu le montant de cette installation estimé à 3 948 euros TTC,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés retient le projet d'installation d'un système de vidéoprotection à hauteur des points d'apport volontaire situés devant la déchetterie de Romanèche-Thorins par la société ALCY pour un montant de 3 948 euros,

Sollicite le fond de concours soutien à la vidéoprotection des PAV pour lutter contre les dépôts sauvages auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération euros à hauteur de 50% du montant de l'investissement prévu par la commune, dans la limite des 5 000 euros maximum par point de surveillance.

Retient que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Montant total de l'installation : 3 948 euros

Financement commune : 1 974 euros

Fond de concours MBA soutien à la vidéoprotection lutte contre les dépôts sauvages : 1 974 euros

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2181-111 du budget primitif 2023.

Charge le maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ **MBA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE FOURNITURE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE DE QUARTIER OU DE CENTRE BOURG : PAV CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de création d'un site de compostage partagé sur le site des PAV situés sur le parking du cimetière,

Il informe l'assemblée que la signature d'une convention avec Mâconnais-Beaujolais Agglomération est nécessaire à son exploitation.

Vu la convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation d'un site de compostage partagé sur le site des PAV situés sur le parking du cimetière, approuvée par délibération du bureau permanent de MBA en date du 24 mai 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le projet de convention relative aux conditions de fourniture d'un site de compostage partagé de quartier ou de centre Bourg concernant le site situé sur le parking du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération

Autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente décision

➤ **CONVENTION DE PASSAGE ET BALISAGE GRR DE PAYS « CRUS ET MONTS DU BEAUJOLAIS »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande émanant du Comité départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise en place d'une convention de passage et de balisage pour le GRr de pays « Crus et Monts du Beaujolais » sur le territoire de la commune de Romanèche-Thorins.

Considérant que le comité de randonnée pédestre crée un nouveau sentier de Grande randonnée de Pays dénommé « Crus et Monts du Beaujolais » au nord du département du Rhône,

Considérant que l'objectif est de mettre en valeur et faire découvrir ces territoires par le biais d'une itinérance en randonnée pédestre,

Considérant que l'autorisation de la commune est nécessaire pour procéder au balisage du GRP sur le territoire de la commune avec les marques rouge et jaune,

Vu le projet de convention présenté par le comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône et de la métropole de Lyon,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, *retient* le projet de convention présenté par le comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône et de la métropole de Lyon portant autorisation de passage et de balisage pour le GRr de pays « Crus et Monts du Beaujolais » sur la commune de Romanèche-Thorins

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération.

➤ **CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION DE LA GRANDE TRAVERSEE DU RHONE VTT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMANECHETHORINS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande émanant du département du Rhône concernant le projet d'implantation sur la commune de Romanèche-Thorins d'un panneau d'information marquant le départ de la Grande Traversée du Rhône VTT.

Considérant que dans le cadre de sa politique de sport de nature le département du Rhône favorise les randonnées VTT par des parcours itinérants,

Considérant que ces parcours font l'objet d'un jalonnement labélisé par la fédération française de cyclisme,

Considérant que ces parcours peuvent parfois sortir des limites administratives du Département du Rhône dans un souci de cohérence des randonnées,

Vu la demande formulée par le département du Rhône concernant l'implantation d'un panneau d'information marquant le départ de la Grande Traversée du Rhône sur domaine public sur le parking de la Gare de Romanèche-Thorins selon photo annexée à la convention,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, *retient* le projet d'implantation du panneau d'information de la grande traversée du Rhône selon les dispositions précitées,

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention relative à l'aménagement et l'entretien du panneau d'information de la grande traversée du Rhône VTT telle qu'annexée à la présente délibération.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'association Romanescoeur renonçant au bénéfice de la subvention allouée par la commune au motif que l'assistance matérielle et logistique apportée est suffisante à leur activité.

CCAS : Madame GOMBERT informe le conseil de l'état d'avancement des différents projets en cours :

- Chèque énergie : succès de cette opération pour 2023.
- Formation premier secours : une première session de formation aura lieu le 16 décembre de 10h à 12h pour 14 participants. Une nouvelle session sera certainement reprogrammée au vu des demandes enregistrées.
- Repas des anciens : Le comité des anciens assure la prise en charge financière du repas et le CCAS financera les sacs gourmands offerts aux aînés qui ne pourront pas participer à cet événement.

- Projet centre d'accueil et de loisirs : Madame Gombert informe le conseil d'une rencontre avec un responsable mission petite enfance de MBA et un responsable de la CAF concernant l'étude de faisabilité.

Le manque de places pour l'accueil des Romanèchois sur la structure de la Chapelle de Guinchay a été souligné à cette occasion.

Un premier prévisionnel financier a pu être établi pour les charges de matériel et de personnel. L'idée pourrait être de commencer par l'étude d'un accueil sur le mercredi avant d'étendre aux vacances scolaires.

La première étape a consisté en la visite des locaux (salle polyvalente de l'école primaire et garderie périscolaire).

Madame Finet interroge le conseil sur l'occupation éventuelle de la salle du Moulin à Vent pour cet accueil.

Madame Buffa souligne la problématique de prévoir un espace dortoir pour la sieste des enfants de moins de 6 ans. L'ouverture des locaux de l'école maternelle pourrait être à envisager.

La restauration du midi impliquerait également une ouverture du restaurant scolaire les jours d'accueil.

Monsieur Patenotre rappelle la problématique de l'occupation des locaux scolaires sur les périodes de vacances qui permettent l'intervention des services techniques et des entreprises pour la réalisation des travaux.

Monsieur Vacher soulève la problématique du recrutement sur les horaires périscolaires.

Il propose à Madame Gombert de constituer un groupe de travail afin d'affiner l'étude de ce dossier.

La question sera portée à l'ordre du jour de la réunion de décembre concernant notamment la sollicitation d'enveloppes financières dans le cadre des appels à projet.

Travaux de bâtiments : Monsieur Favre informe le conseil de l'état d'avancement des travaux :

- Maison médicale : les travaux de création d'un espace secrétariat sont achevés et la secrétaire médicale du département a pris ses fonctions.
- Bâtiment de l'école primaire : les travaux de changement des fenêtres et pose de volets roulants sont achevés. Les stores coté école primaire ont également été posés.

Concernant les logements à l'étage, l'un d'entre eux pourra être remis en état pour une éventuelle location.

Madame Lenfant soulève la possibilité d'un logement de secours ou d'accueil d'urgence.

- Eclairage des terrains de boules : La commande est passée.
- Travaux, montée du Bourg : Suite à l'acquisition d'une bande de terrain le long de la route du bourg, les travaux de construction du mur en limite de propriété seront prochainement réalisés. L'élargissement du domaine public à cet emplacement devrait permettre la mise en place d'une circulation alternée dans l'avenir.
- Vestiaires du foot : le dossier est toujours en cours d'étude auprès du cabinet d'architecture.

Conseil communal des jeunes : Madame Buffa rappelle la vente de crêpes faite par les enfants au profit de l'Ukraine. Elle informe le conseil des retombées de cette initiative : du matériel de sport a pu être fourni pour une école par le biais de la protection civile ; s'en est suivi lettre de remerciement, envoi de dessin par l'école à destination du CCJ, article de presse...

Travaux zone de loisirs les perrières : La réunion de démarrage des travaux a eu lieu ce jeudi. Les travaux de terrassement débuteront ce lundi 13 novembre pour la réalisation du parcours et de la plateforme en prévision de la pose du city stade. La pose des agrès interviendra en toute fin de travaux. Monsieur Ahiafokpo demande si une information pourrait être prévue à destination des usagers sur place. Madame Buffa informe l'assemblée qu'une publication a été faite à destination des parents d'élèves sur la plateforme de l'ENT et que deux publications sont déjà parues en ce sens sur panneau Pocket.

Vie associative : Monsieur Broutin informe le conseil du succès rencontré par le Touro parc Run qui compte déjà 1 600 inscrits. Les associations du comité des fêtes et du Foyer Rural ainsi que de nombreux bénévoles se sont portés volontaires pour apporter leur aide à cette manifestation.

Travaux de voirie, rond-point Route nationale : Monsieur Reynier informe le conseil que les travaux de pose des décors et la réalisation minérale sont achevés. Les plantations devraient être réalisées sur cette fin novembre ainsi que la pose des éclairages. Il sera envisagé de rhabiller l'arrière du Moulin pour un aspect définitif plus qualitatif.

SYDESL : Les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours d'achèvement.

Concernant le renouvellement, 80 lampes seront prochainement changées pour un passage en éclairage led.

Trois modèles de candélabres sont présentés au conseil pour les changements à retenir sur le centre bourg. La sollicitation des fonds verts permettra de financer en grande partie cet investissement. La question sera portée au prochain conseil municipal.

Radar pédagogique : Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a sollicité MBA pour le prêt d'un radar pédagogique pour une durée de trois semaines.

3 emplacements ont été retenus : La route du bourg, l'entrée sud Route N6 dans le sens sud-nord et la route de la Chapelle en direction de Romanèche au niveau de la Rivière.

Les données collectées permettront d'établir les vitesses moyennes de circulation et d'envisager des aménagements en conséquence.

Monsieur Vacher informe le conseil que la mise en place permanente de tels équipements pourrait être envisagée pour réduire les vitesses de circulation.

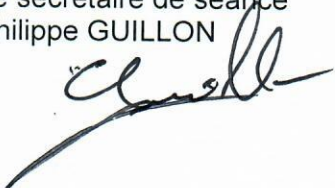
Madame Maschinot rappelle au conseil, que suite à l'accident survenu en 2022 sur la route de la gare à l'intersection avec la rue de la passerelle, une interdiction de stationner devait être mise en place.

Monsieur Reynier informe que le nécessaire sera fait prochainement.

Composteur : Madame Pont informe le conseil qu'une demande a été formulée auprès de MBA pour la mise en place d'un composteur au point de collecte à la Rivière.

La séance est close à 22h00.

Le secrétaire de séance
Philippe GUILLON



Le Maire,
Yannick VACHER



Parole est donnée à la salle.